

Cahier des charges du rassemblement Fête Nationale du Mini-Basket

La commission Mini basket du comité Départemental des Yvelines (CDYBB), organise un rassemblement pour la fête Nationale du Mini-Basket. Celui-ci sera géré par le club désigné sous le contrôle des membres de la Commission Mini Basket.

L'objectif de la fête Nationale du Mini-Basket est de rassembler, sur une journée, des joueurs et joueuses de 5 à 11 ans des écoles de Mini-Basket des Yvelines.

- 1- Plateau Baby-Basket U7
- 2- Rassemblement Mini-Basket U8 et U9
- 3- Tournois pour les poussins (es) U10 et U11

Pour ce rassemblement, le club organisateur prend à sa charge certaines obligations définies ci-dessous.

1 – Terrains

- Le club doit disposer de :
 - Pour les poussins (es) U10 et U11 en 4x4 : Ballons T5
Une salle de sports ou l'on pourra délimiter 3 mini terrains pour les rencontres avec possibilité d'extension. D'une tribune pour les accompagnateurs et participants.
 - Pour les poussins (es) U10 et U11 en 3x3 : Ballons T5
Un espace extérieur avec des panneaux de basket ou l'on pourra délimiter 4 à 6 mini terrains pour les rencontres.
 - Pour les mini-poussins U8 et U9 : Ballons T5
Une salle de sports ou l'on pourra délimiter 6 mini terrains pour les rencontres avec possibilité d'extension. D'une tribune pour les accompagnateurs et participants pouvant contenir 300 personnes environ.
 - Pour les baby-baskets U7 : Ballons T3
Un terrain extérieur et, en cas d'intempérie, une salle polyvalente de repli.
- Le club prend à sa charge le marquage de tous les mini terrains. Ils sont délimités en zones et repérables par des bandes auto collantes de couleur vive (bande plastique, tivot, scotch) ou tapis etc....
- Chaque mini terrain sera repéré par des lettres de A à X

2 – Parking

Un parking sera réservé aux officiels et dirigeants du CDYBB.

3 – Planning

Il sera établi par les membres du CDYBB, suivant le nombre de participants.

4 – Ressource matériel

Le club mettra à la disposition de la Commission Mini Basket :

- 1 grande table et 4 chaises pour l'organisation par salle ou espace extérieur
- 1 petite table par terrain répartie à chaque terrain utilisé (table de marque)
- des chaises (soit 2 par table)
- des ballons n°3 et n°5
- Au minimum 6 paniers pour le baby-basket
- 20 plots en plastique, cerceaux, lattes, cônes pour les ateliers
- plusieurs jeux de chasubles de différentes couleurs
- 1 sono pour l'organisation avec un micro HF par salle ou espace extérieur
- des tables pour la remise des récompenses
- chronomètre mural avec signal sonore dans chaque salle
- 1 ou 2 tables et des chaises pour l'organisation du concours de dessin

5 – Ressources humaines

Le club organisateur mettra à la disposition de la Commission Mini Basket :

- des marqueurs : sur chaque terrain avec rencontre
- des arbitres : sur chaque terrain avec rencontre
- certains sifflets d'or du CDYBB

Le responsable de la CDO aura en charge les arbitres et les sifflets d'or.

6 – Chronomètre

Le club mettra à la disposition de la Commission Mini Basket une personne en charge de chaque chronométrage. Chaque match débutera et finira au signal sonore (sauf les matchs en extérieur)

7 – Concours de dessin

La Commission Mini-basket organise un concours de dessin sur le thème du basket ouvert aux enfants. La commission sélectionnera, avant la fin de la fête, les 10 meilleurs classés de 1 à 10.

Le Comité Départemental des Yvelines offrira des récompenses aux 10 joueurs-joueuses dont le dessin sera retenu, les dessins seront conservés par le Comité.

8 – Déroulement du rassemblement

- 09 h 15 inscriptions des équipes
- 09 h 45 clôture des inscriptions
- 10 h 00 début des rencontres
- 12 h 30 pause déjeuner (entre ¾ heure et 1 heure)
- 13 h 30 reprise des rencontres
- 14 h 00 début des activités baby-basket
- 16 h 00 fin des rencontres et des activités
- 16 h 15 remise des récompenses

9 – Restauration

Le club prendra à sa charge le midi le panier des représentants du Comité et des sifflets d'or.

La Commission Mini Basket laisse au club organisateur le choix de faire une buvette. Toutefois, nous recommandons une certaine vigilance sur les tarifs à pratiquer. La recette reste au club organisateur.

10 – Publicité

Le club s'engage à mettre autour de la salle toutes les publicités que fournira le CDYBB (Conseil Général, Ministère des sports, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Comité Olympique, Sponsors...), le club peut également afficher ses sponsors.

11 – Sécurité

Le club prend à sa charge la sécurité à l'intérieur de la salle de sport. Il devra s'assurer des services de la Croix Rouge ou d'un médecin et informer les services de la Police Nationale (ou) de la Police Municipale (ou) de la Gendarmerie.

12 – Invitations

Le club devra inviter :

- Président du CDYBB ou son représentant,
- Député, Sénateur,
- Maire de la commune,
- Président de l'Office Municipal des Sports,
- Président du club,
- Responsable de la FFBB,
- Conseil Général,
- Responsable DDCCS,
- Etc...

13 – Récompenses

Le comité Départemental des Yvelines offrira à chaque participant des récompenses. Toutefois le club sera chargé de préparer les récompenses et pourra, s'il le désire, ajouter ses propres récompenses.

Le comité des Yvelines de Basket-ball fera appel de candidature :

- soit par son bulletin officiel (circulaire)
- soit par la candidature spontanée des clubs.

Pour obtenir l'organisation de rassemblement de la Fête Nationale du Mini-Basket, le club doit se porter candidat auprès de la Commission Mini-Basket avant la fin octobre de la saison en cours.

La Commission Mini-Basket étudiera, sélectionnera et proposera au Comité Directeur le club pour l'organisation de ce rassemblement en fonction du cahier des charges présenté et de la zone géographique.

Toute modification de ce règlement fera l'objet d'une nouvelle étude de la Commission Mini-Basket.

Document établi le 4 octobre 2013.

O. GINESTET
Président commission Mini-Basket

R. BISSON
Secrétaire Général